

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2024.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 3
Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

Secrétaire de séance :
Philippe BELTRANDO

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Alain TARRINI à Pierre-Yves CHABAUD - Jocelyne BONTOUX à Pascale COSTIOU.

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_70_2024

Objet : Convention annuelle et occasionnelle de prêt des structures municipales, annexes et grille tarifaire.

Rapporteur : Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition de nombreuses associations des structures communales pour leur permettre d'exercer leurs activités ainsi que l'accès aux particuliers et entreprises qui en feraient la demande.

VU l'article L2144-3 du C.G.C.T précisant que le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser la tarification, le règlement intérieur ainsi que les conventions d'occupation de ces structures à titre occasionnel ou annuel,

ENTENDU que chacune de ces mises à disposition ou location de salles est consentie, sous réserve de l'application des règles habituelles de bonne conduite et de la présentation d'une attestation d'assurance couvrant les risques liés à cette occupation, hors convention annuelle.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : APPROUVE les conventions d'occupation des structures municipales et ses annexes,

Art. 2 : APPROUVE la grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2025,

Art.3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à viser ces conventions.

Pour : 29 (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTUUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO)

Contre : 0

Abstentions : 0

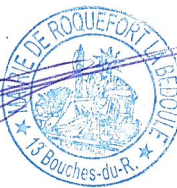
Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 5 décembre 2024.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA



Le Secrétaire de séance
Philippe BELTRANDO



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20241216-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2024

Publication le : 16-12-2024

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA

